

# *Le Livre des morts en Égypte*

## **Livre des morts des Anciens Égyptiens, d'après le papyrus de Turin et les Manuscrits du Louvre**

**Les Égyptiens croyaient en la vie après la mort. Pour accéder à l'au-delà, ils devaient observer un certain nombre de rites et emporter dans la tombe le Livre des morts qui constituait, à leurs yeux, un guide pour continuer à vivre dans ce nouveau monde.**

Le Livre des morts selon une appellation moderne ou pour les anciens Égyptiens, *le Livre pour Sortir au Jour*, dérive de textes plus anciens : Les *Textes des Pyramides* datant de l'Ancien Empire et les *Textes des Sarcophages* de l'époque du Moyen Empire.

Ensemble de formules écrites sur papyrus et illustrées d'images, il était censé aider le défunt à réussir son passage vers l'au-delà. Il était placé dans le sarcophage à côté du mort ou parfois inséré dans les bandelettes de la momie. Certaines formules pouvaient aussi être inscrites sur les parois de la tombe. D'abord réservé aux rois et aux puissants, il se répand dans toutes les couches de la société à partir du Nouvel Empire et reste en usage jusqu'à l'époque romaine. Composé d'environ deux cents formules (ou chapitres) plus ou moins longues et indépendantes les unes des autres, il se présente sous forme de rouleaux dont les dimensions peuvent dépasser vingt-cinq mètres. En fonction de la richesse du défunt, le nombre des formules et les dimensions du texte pouvaient varier. Les Livres des morts étaient réalisés dans des ateliers spécialisés et le nom du défunt étaient souvent indiqué a posteriori. Les formules ne respectaient pas toujours le même ordre sauf à l'époque tardive où le Livre adopte une composition fixe.

Ayant un contenu religieux et magique, il comporte des hymnes aux dieux (Osiris et Rê) et des formules destinées à donner au défunt les moyens de vivre heureux après la mort, à sortir le jour sur terre et rentrer le soir dans la tombe, à vaincre les ennemis et les êtres nuisibles et à franchir les diverses portes du monde souterrain. Dans cet ensemble, une étape revêt un caractère d'importance, c'est celle consacrée à la « pesée de l'âme ». Avant d'accéder au royaume des morts, le défunt est jugé et son cœur pesé. Afin d'attendrir le tribunal présidé par Osiris assisté de 42 dieux, il se livre à une confession négative dans laquelle il énumère toutes les fautes qu'il n'a pas commises. Ainsi sont inventoriés ce qui, aux yeux des Égyptiens, pouvaient constituer des crimes et des transgressions, sociales ou religieuses. Le défunt montre ainsi sa pureté morale et sa bonne conduite sur terre. S'il est innocent, il est admis dans la suite d'Osiris et considéré lui-même comme un Osiris. Sinon, son âme est avalée par un monstre et il disparaît définitivement.

Dans de nombreux papyrus la confession négative est accompagnée d'une illustration montrant Osiris et ses assesseurs, le défunt accompagné d'Anubis et le dieu Thot qui inscrit la sentence. La balance est aussi représentée ainsi qu'un monstre prêt à avaler le cœur du défunt s'il n'est pas plus léger que la plume de la déesse de la justice, Maât.

**Formule pour entrer dans la Salle de la Vérité (des deux Maât) et séparer le défunt de ses péchés afin qu'il voie la face des dieux. (Extrait)**

« Hommage à toi, maître de la vérité, dieu grand. Je suis venu vers toi, mon maître, je me présente pour contempler ta splendeur. Je te connais, je connais ton nom, je connais le nom de ces quarante-deux dieux qui sont avec toi dans la Salle de la vérité, qui vivent de la garde des péchés, et se nourrissent de leur sang au jour de l'évaluation des qualités devant Ounnefer. Ame double maîtresse de la vérité est ton nom, or vous savez, maîtres de la vérité, que je vous apporte la vérité et que j'écarte de vous le mal.

-Je n'ai fait perfidement de mal à aucun homme.

-Je n'ai pas rendu malheureux mes proches.

-Je n'ai pas fait de vilenies dans la demeure de la vérité.

-Je n'ai pas eu d'accointance avec le mal. Je n'ai pas fait le mal.

-Je n'ai pas fait, comme chef d'hommes, jamais travailler au de la tâche. Mon nom est parvenu à la barque de suprématie, mon nom est parvenu aux dignités de suprématie, à l'abondance et aux commandements il n'y a eu par mon fait ni craintif, ni pauvre, ni souffrant, ni malheureux.

-Je n'ai point fait ce que détestent les dieux.

-Je n'ai point fait maltraiter l'esclave par son maître.

-Je n'ai point fait avoir faim.

-Je n'ai point fait pleurer.

-Je n'ai point tué.

-Je n'ai point ordonné de tuer traîtreusement.

-Je n'ai fait de mensonge à aucun homme.

-Je n'ai point pille les provisions des temples.

-Je n'ai point diminué les substances consacrées aux dieux.

-Je n'ai enlevé ni les pains ni les bandelettes des momies.

-Je n'ai point forniqué.

-Je n'ai point commis d'acte honteux avec un prêtre de mon district religieux.

-Je n'ai ni surfait ni diminué les approvisionnements.

-Je n'ai point exercé de pression sur le poids de la balance.

-Je n'ai point fraudé quant au poids lui-même de la balance.

-Je n'ai pas éloigné le lait de la bouche du nourrisson.

-Je n'ai pas fait main basse sur les bestiaux dans leur pâturage.

-Je n'ai pas pris au filet les oiseaux des dieux.

-Je n'ai pas pêché de poissons à l'état de cadavres.

-Je n'ai point repoussé l'eau à l'époque de la crue.

-Je n'ai pas détourné le cours d'un canal.

-Je n'ai pas éteint la flamme à son heure.

-Je n'ai pas fraudé les dieux de leurs offrandes de choix.

-Je n'ai pas repoussé les bestiaux de la propriété divine.

-Je n'ai pas fait obstacle à un dieu dans ses sorties en procession.

Je suis pur, pur, pur. Je suis pur de la pureté du grand phénix qui est à Héracléopolis, car je suis le nez du Maître des souffles qui fait vivre les intelligents le jour du compte de l'Oudja dans An, le dernier jour du deuxième mois de la saison des semailles devant le maître de ce pays. Je vois que j'ai accompli l'Oudja dans An. Il ne se produira pas de mal contre moi dans cette Salle de Vérité, puisque je connais les noms des dieux qui sont avec toi dans la Salle de la Vérité. Donc, délivre-moi d'eux. »

**Livre des morts des Anciens Égyptiens, d'après le papyrus de Turin et les Manuscrits du Louvre, par Paul Pierret, conservateur, du musée égyptien du Louvre, Ernest Leroux éditeur, Paris , 1882, pp.369-372.**